La Charente Maritime
"ma préférence"

Sélection groupes

2013

Ile d'Aix, Souvenirs, Brouage, Savoir-faire, Croisières, Astuces, Balades en calèches, Royan, Conseils, Saintes, Phares, Galette charentaise, Sel, Ile de Ré, La Rochelle, Dégustation, Découvertes, Produits du terroir, Confiance, Stations balnéaires, Qualité, Visite de chais, Pineau, Saint Jean d'Angély, Fort Boyard, Marais poitevin, Jonzac, Ile d'Oléron, Stratégie, Patrimoine Unesco, Experts, Pôles nature, Convivialité, Grand air, Saint Palais, Marennes, Rochefort, Cabanes ostréicoles, Réactivité, Estuaires, Ile d'Aix, Souvenirs, Brouage, Sur-mesure, croisières, balades en calèches, Royan, Conseils, Saintes, Phares, Galette [illegible]
Rochelle, Dégustation, Découvertes [illegible]
Aide à la vente, Visite de chais

La Charente Maritime

charente-maritime-groupe.com

La Charente Maritime
"ma préférence"

- La Rochelle et l'Aunis
- Ile de Ré
- Rochefort Océan
- Ile d'Oléron Bassin de Marennes
- Saintes et la Saintonge
- Pays Royannais
- Vals de Saintonge
- Haute-Saintonge

© B. DESMIER

© D. MAR

© E. COEFFE

© E. COEFFE

Succomber au charme de La Rochelle, **savourer** les paysages des îles de Ré, Oléron et Aix, **s'évader** au cœur du marais poitevin, **découvrir** le riche patrimoine de Rochefort et de Saintes, **admirer** le littoral de Royan, **déguster** les produits du vignoble de la Haute-Saintonge ou **sillonner** le chemin de Saint-Jacques de Compostelle en pays des Vals de Saintonge...

Voici quelques uns des bonheurs que vous propose la Charente-Maritime...

© J.M RIEUPEYROUT

© CDCHS - V. SABADEL

© CDCHS - V. SABADEL

© ILE DE RE TOURISME

Changement de cap !

En 2013, La Charente-Maritime se dévoile autrement !

Nous vous ouvrons les portes de nos partenaires privilégiés : LES OFFICES DE TOURISME

Accès V.I.P aux coulisses du tourisme de groupes dans notre département...

Nous optons pour une stratégie différente qui se veut plus actuelle dans le fonctionnement afin de s'adapter à l'évolution de cette place de marché en pleine mutation.

Nous relayons l'offre de nos partenaires et facilitons le contact direct avec eux.

Notre rôle

- Nous nous concentrons sur des actions de **mise en marché, animation de l'offre commerciale** et privilégions **l'assistance aux organisateurs de voyages.**
- Un seul mode d'emploi pour la brochure 2013 :
  - un territoire par page
  - une page = un contact
- Charente-Maritime Tourisme reste votre interlocuteur **"expert-conseil"** pour tous vos projets dans le département.

Vos contacts

Charente-Maritime Tourisme

Aurélie Touillet / Lucie Florin
Tél. 05 46 31 76 62
contact@charente-maritime-groupe.com
www.charente-maritime-groupe.com

© J.P BOULESTEIX

AIDE MEMOIRE

© S. ROUSSILLON

- **Prix déclinés sur la base de 40 participants** payants minimum dans l'autocar (sauf mention contraire).
- **Prix par personne et en général** valables hors juillet et août (pour ces périodes, nous consulter).
- **Une gratuité accordée pour le conducteur** à partir de 20 participants payants (sauf mention contraire).

Les prix mentionnés comprennent :

- une restauration de qualité avec des menus incluant boissons (¼ de vin par personne) et café (sauf mention contraire)
- les visites telles que décrites dans le programme
- pour les séjours : l'hébergement en demi-pension (vin compris hors café) en chambre double

Les prix mentionnés ne comprennent pas :

- le transport (devis sur demande) et les péages (pont de l'île de Ré notamment)
- la présence d'un guide-accompagnateur (sauf mention contraire)
- les frais de dossier
- la taxe de séjour
- le supplément chambre individuelle
- les assurances annulation et/ou rapatriement
- les visites optionnelles
- toute dépense à caractère personnel

Les programmes peuvent être inversés pour tenir compte de la disponibilité de nos interuenants et des conditions de circulation.

À noter !

© PHOVOIR

© E. COEFFE

www.charente-maritime-groupe.com

Sommaire

© H. CHEMIN

© CDCHS - V. SABADEL

© C. TRIBALLIER

© J.P BOULESTEIX

06 **La Rochelle** et le littoral d'Aunis
- Abordez La Rochelle par la mer !
- Variations marines à La Rochelle

07 **Ile de Ré**
- Ré, l'île blanche et salée
- Week-end à l'île de Ré

08 **Rochefort Océan**
- Au cœur de l'arsenal de Rochefort
- Découverte de Rochefort Océan

09 **Ile d'Oléron** Bassin de Marennes
- Forts et citadelles au pays Marennes-Oléron
- Escale sur l'île d'Oléron

10 **Saintes et la Saintonge**
- Saintes, capitale romaine
- Saintes et Cognac, une histoire à goûter

11 **Pays Royannais**
- La Belle Epoque aux Jardins
- Terroir et Histoire entre deux rives

12 **Haute-Saintonge**
- Journée bien-être aux Antilles de Jonzac
- Maison de la Vigne et des Saveurs à Archiac
- Pôle Nature de Vitrezay

13 **Aunis Marais Poitevin**
- Marais poitevin, charmant et secret

Vals de Saintonge
- Arômes et saveurs au Pays du Cognac

14 **La Charente-Maritime**
- La Charente-Maritime de A à Z

15 **Conditions générales de vente Charente-Maritime Tourisme**

Charte graphique : Cadran Solaire
Conception : Studio Lézard Graphique
Impression : Imprimerie Mingot sur du papier certifié PEFC 10-31-1236

PEFC IMPRIM'VERT

Crédit photos : 1ère de Couverture : J. Pommier - CDCHS-V. Sabadel - B. Desmier - C. Triballier - S. Roussillon - E. Cœffe - Studio Lézard Graphique

Cette brochure est remise à titre d'information et ne constitue pas un document contractuel. Les prix mentionnés sont donnés à titre indicatif sous réserve de disponibilité à la réservation. Des fluctuations d'ordre économique peuvent entraîner des variations de tarifs et prestations. Ces modifications éventuelles ne sauraient engager la responsabilité de Charente-Maritime Resa. Toutes les illustrations ou dimensions contenues dans cette brochure et notamment les éléments descriptifs ne sont à considérer que dans un but d'exemple et ne peuvent en aucun cas constituer un contrat partiel ou total.

45 €/personne
Base de 40/49 personnes – 5 km

Abordez La Rochelle par la mer !

1 jour

10h30 Rendez-vous au Port des Minimes pour **une promenade en mer** : du port de plaisance des Minimes au Vieux Port, 20 minutes de promenade pour aborder La Rochelle par la mer, en passant entre les célèbres tours.

11h00 **Visite de La Rochelle en calèche.**

Le guide attend le groupe au pied du débarcadère.

Au cœur des vieux quartiers, le pas des chevaux battant le pavé, rythme cette visite qui vous mène à travers les parcs et jardins en bord de mer et les rues à arcades.

Puis, après 30 minutes à pied dans le secteur piétonnier, c'est dans la cour du majestueux Hôtel de Ville, que s'achève cette promenade.

12h30 **Déjeuner au restaurant** à proximité du Vieux Port.

15h00 **Visite libre de l'Aquarium de La Rochelle**

Au cœur de la ville, face au Vieux Port, il est l'un des plus grands aquariums privés européens. Sa visite de 2 heures transporte le visiteur au cœur des océans : l'Atlantique, la Méditerranée, les Tropiques, déploient couleurs et formes de vie étonnantes pour rêver, comprendre et apprendre la mer.

Avec 12 000 animaux marins à découvrir, chaque visiteur est invité à s'immerger dans la beauté de la biodiversité marine : des fragiles méduses …. aux fascinants requins.

17h00 Fin des prestations.

Les horaires de traversée en mer peuvent varier en fonction des marées. Capacité de 50 places maximum pour la visite en calèche. Présence du guide uniquement pendant la visite en calèche.

À noter !

OFFICE DE TOURISME DE LA ROCHELLE
Tél. 05 46 41 38 38
groupes@larochelle-tourisme.com
Conditions de vente consultables sur www.larochelle-tourisme.com

© C. TRIBALLIER

© E. COEFFE

144 €/personne
Base de 40/49 personnes – 2 km + 80 km

Variations marines à La Rochelle

2 jours/1 nuit

Jour 1 L'INVITATION AU VOYAGE

10h00 **Visite guidée de la vieille ville de La Rochelle**

Vieux Port, rues à arcades, Hôtel de Ville, hôtels particuliers, composent le patrimoine prestigieux de cette cité maritime.

12h30 **Déjeuner au restaurant**

14h30 **Les étonnantes collections de Monsieur Lafaille…**

Dans ce lieu admirablement rénové, quelques pièces remarquables vous conteront des histoires fabuleuses. Une visite accompagnée originale, bien loin des muséums classiques.

16h30 **Visite libre de l'Aquarium**

Au cœur de la ville, face au Vieux Port, cette visite de 2 heures transporte le visiteur au cœur des océans à la découverte de 12 000 animaux marins.

18h45 Installation dans votre hébergement

Dîner et nuit.

Jour 2 CHARMES DU LITTORAL ROCHELAIS

09h15 **Visite guidée des ports de pêche et de commerce de La Rochelle,** 6ème port de commerce en France et abritant encore une base sous marine de la 2de guerre mondiale.

11h15 **Découverte de Châtelaillon-Plage**

Charmante station balnéaire au sud de La Rochelle, née à la fin du XIXe siècle. Villas, casino, front de mer sont les témoins de cette période.

12h30 **Déjeuner au restaurant** à Châtelaillon-Plage

14h30 **Visite d'Esnandes**, village sur les bords de la Baie de l'Aiguillon, premier site de production des moules en France. Présentation ludique et interactive de l'histoire de la culture des moules.

Visite de l'église fortifiée Saint Martin.

17h00 **Visite d'une maison de pineau et de cognac** aux portes de La Rochelle qui a été dans son histoire un grand port d'exportations des eaux de vie.

Dégustation en fin de visite.

18h00 Fin des prestations.

Le programme du jour 2 peut s'articuler différemment et la dégustation de pineau peut aussi être remplacée par une dégustation d'huîtres. Nous consulter.

À noter !

Ile de Ré

À partir de
38 €/personne
Base de 40/49 personnes – 80 km

Ré, l'île blanche et salée

1 jour

09h30 **Rendez-vous avec votre guide au pied du pont de l'Île de Ré.** En longeant la côte Nord de l'Île de Ré, vous passerez devant le Fort de la Prée, les vestiges de l'Abbaye des Châteliers, et par le port de la Flotte, classé parmi les plus beaux villages de France.

10h00 **Visite guidée de Saint-Martin-de-Ré,** ancienne citadelle faisant partie du réseau des sites majeurs de Vauban, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Tour de ville puis temps libre.

11h15 **Arrêt à la coopérative vinicole et maraîchère de l'Ile de Ré** au Bois-Plage-en-Ré. Un film vous présentera le travail des vignerons de l'Ile de Ré, suivi d'une dégustation de Pineau.

12h30 **Déjeuner au restaurant.**

14h00 Poursuite vers la **partie nord de l'île de Ré** : Loix et ses paysages de marais salants, Ars-en-Ré et son célèbre clocher typique noir et blanc.

14h30 **Visite de l'écomusée du marais salant à Loix.** Au cœur du marais salant rétais, l'écomusée permet de découvrir à travers une exposition et sur le site, l'histoire et la technique de production du sel de l'Ile de Ré.

16h00 **Arrêt au Phare des Baleines à Saint-Clément-des-Baleines,** l'un des plus hauts phares de France. Découverte libre de l'espace d'animation muséographique sur les phares et leur histoire.

17h30 Poursuite de la visite par la **côte Sud et le côté agricole de l'Île de Ré** : les villages de la Couarde-sur-Mer, le Bois-Plage-en-Ré, Sainte-Marie-de-Ré et Rivedoux-Plage.

18h00 Retour. Fin de la prestation du guide au pied du pont.

Journée réalisable d'auril à septembre, tarif ualable hors dimanches et jours fériés (nous consulter).

À noter !

ILE DE RÉ TOURISME
Tél. 05 46 09 91 37 / 05 46 09 00 55
aude.guillemine@iledere.com
Conditions de vente : nous consulter.

© ILE DE RE TOURISME

© X. LEOTY

© S. ROUSSILLON

À partir de
151 €/personne
Base de 40/49 personnes – 80 km

Week-end à l'île de Ré

2 jours/1 nuit

Jour 1

Arrivée en début d'après-midi sur l'Ile de Ré.

14h00 Installation à l'hôtel. **Mise à disposition de vélos** directement à l'hôtel.

15h00 Départ pour une balade à vélo sur les pistes cyclables. Traversée de la Réserve Naturelle de **Lilleau des Niges**, puis passage à travers **la forêt du Lizay** et le long de la plage. Temps libre.

17h30 Arrêt au **Phare des Baleines**. Ascension du phare et visite du musée.

18h15 Retour par le village de **Saint-Clément-des-Baleines**, petit village discret au pied du phare.

18h45 Retour à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.

Jour 2

Mise à disposition de vélos directement à l'hôtel pour la matinée.

09h00 **Temps libre sur le marché d'Ars-en-Ré** ou au bord de la piscine à l'hôtel.

11h00 **Visite d'un établissement ostréicole** puis **dégustation d'huîtres**.

12h30 **Déjeuner à l'hôtel.**

14h30 Rendez-vous avec votre guide puis départ pour une **visite guidée de la partie sud de l'Ile de Ré.**

15h00 **Arrêt à Saint-Martin-de-Ré, capitale historique de l'île**. Tour de ville puis temps libre sur le port et dans les rues piétonnes.

16h30 Poursuite vers **La Flotte en Ré**, charmant port de plaisance et passage à proximité de l'abbaye cistercienne des Châteliers et du Fort de la Prée.

17h30 Départ de l'île de Ré en fin de journée.

Tarif ualable hors week-ends fériés, juillet et août. Nous consulter.
Les horaires de uisite sont proposés à titre indicatif.

À noter !

Rochefort Océan

49 €/personne
Base de 40/49 personnes – 3 km

Au cœur de l'arsenal de Rochefort

1 jour

Le site de l'arsenal maritime de Rochefort constitue aujourd'hui un ensemble architectural unique en France et offre aux visiteurs un témoignage exceptionnel de l'histoire maritime de notre pays.

09h30 Rendez-vous à l'office de tourisme de Rochefort avec votre guide pour la matinée.

Découverte guidée à pied de l'arsenal et du Jardin des retours qui célèbre les expéditions botaniques du XVIIIe siècle.

Visite guidée du Musée National de la Marine, où sont exposés les témoins les plus précieux du passé maritime de la cité.

12h15 **Déjeuner au restaurant.**

14h00 **Visite guidée de la Corderie Royale,** plus longue manufacture d'Europe au XVIIe siècle où jadis étaient conçus les cordages des navires du roi ; la visite est animée par un atelier de "mateloteurs", spécialistes des nœuds marins.

16h00 **Visite guidée du chantier de reconstruction de l'Hermione,** frégate construite en 1779 sur laquelle le marquis de La Fayette embarqua pour prêter main forte aux Américains contre les Anglais.

17h00 Fin des prestations.

Possibilité de visite de l'Ancienne Ecole de Médecine Navale. La première du genre au monde, elle est fondée en 1722 et fut le lieu de formation des chirurgiens embarqués à bord des navires du roi.

À noter !

OFFICE DE TOURISME ROCHEFORT OCEAN
Tél. 05 46 99 86 97 / 05 46 99 86 98
sejour@rochefort-ocean.com
Conditions de vente consultables sur www.rochefort-ocean.com

© B. DESMIER

© S. MORAND

© E. COEFFE

Découverte de Rochefort Océan

161,50 €/personne
Base de 40/49 personnes – 3 km + 62 km

2 jours/1 nuit

Rochefort Océan, le pays de Fort Boyard, est un territoire singulier entre terre et océan, une expérience à vivre toute l'année dans un décor d'exception.

Jour 1

09h00 Accueil à l'office de tourisme de **Fouras-les-Bains**, puis promenade commentée en **train touristique** pour profiter des paysages de la presqu'île fourasine ; la promenade est complétée par une **découverte guidée à pied des villas balnéaires.**

12h00 **Déjeuner au restaurant.**

14h00 **Croisière commentée** autour du célèbre fort Boyard avec **une escale à l'île d'Aix,** classée " Site Naturel Remarquable ".

15h00 **Promenade guidée** dans l'unique village de l'île, où règne à chaque coin de rue le souvenir de l'empereur Napoléon Bonaparte.

16h30 **Visite guidée des Musées Nationaux** consacrés à Napoléon Ier et aux Arts africains. Les collections du Musée Napoléonien évoquent l'épopée et la légende de Napoléon Bonaparte depuis le Consulat jusqu'au début du XXe siècle.

18h30 Arrivée à Fouras-les-Bains, installation à l'hôtel.

Dîner et nuit.

Jour 2

09h00 Départ à destination de **Brouage** et découverte guidée de cette place forte royale, classée " Grand Site National ".

Visite de la Halle aux vivres, le siège du Centre Européen d'Architecture Militaire.

12h30 **Déjeuner au restaurant**.

14h30 **Visite guidée de l'île Madame**, la plus petite et certainement la mieux préservée des îles charentaises.

16h00 A Port-des-Barques, visite guidée d'un **écomusée sur l'ostréiculture** suivie d'une **dégustation d'huîtres**.

17h30 A Echillais, **visite guidée de la Maison du Transbordeur** et de son espace d'exposition dédié à l'histoire des ponts et des franchissements.

Traversée aller-retour de la Charente à bord de la nacelle suspendue du dernier pont transbordeur de France.

18h15 Fin des prestations.

Hébergement en hôtel**. Programme soumis aux horaires des marées.

À noter !

À partir de
47 €/personne
Base de 40/49 personnes – 36 km

1 jour

Forts et citadelles au pays Marennes-Oléron

09h00 Rendez-vous au dernier parking avant **le pont de l'île d'Oléron, côté continent.**

09h30 **Découverte à pied de la citadelle de Brouage.** Etoile de pierre au cœur des marais, Brouage avait pour première vocation le commerce du sel. Sous Richelieu, la ville devint un port de guerre et sera ensuite transformée par Vauban.

11h15 **Visite de Fort Louvois,** fort maritime du XVII[e] édifié par Vauban. Construit en mer sur le rocher du Chapus, il croisait ses tirs de canon avec la citadelle du Château-d'Oléron pour verrouiller l'accès sud à l'arsenal de Rochefort.

12h45 **Déjeuner au restaurant.**

15h00 **Découverte de la Cité de l'Huître,** à Marennes qui vous ouvre les portes du monde ostréicole et vous emmène au cœur d'un métier et d'un environnement naturel d'exception. **Dégustation d'huîtres** en fin de visite.

17h00 Retour au pont de l'Ile d'Oléron et fin des prestations.

À noter !
Horaire de la visite du Fort Louvois en fonction des marées.

MAISON DU TOURISME ILE D'OLERON MARENNES
Tél. 05 46 85 65 23
groupes@marennes-oleron.com
Consultez le site groupe : www.ileoleron.fr

© OT BOURGEFRANC

© B. HAUGOMAT

© STUDIO LEZARD GRAPHIQUE

À partir de
110 €/personne
Base de 40/49 personnes – 39 km + 53 km

2 jours/1 nuit

Escale sur l'île d'Oléron

Jour 1

Arrivée du groupe en fin de matinée sur votre lieu d'hébergement, **dans l'île d'Oléron**.

Installation.

12h00 **Déjeuner au restaurant** de l'hôtel.

Visites accompagnées l'après-midi.

14h00 Rendez-vous **avec votre guide** à la fin du repas.

14h30 Départ pour une **découverte en petit train touristique** du Château d'Oléron.

Découverte de la capitale historique de l'île et de **la citadelle Vauban**, véritable joyau avec ses remparts, ses douves, sa porte royale armoriée et ses bastions… sans oublier le **port ostréicole** et ses **cabanes colorées**.

15h45 **Visite d'un chai :** les viticulteurs oléronais produisent du pineau, des vins de pays, du cognac et des liqueurs grâce au climat de qualité et au très bon ensoleillement de l'île. Visite suivie d'une **dégustation de Pineau**.

Retour à l'hôtel et temps libre.

Dîner et nuit.

Jour 2

Visites accompagnées le matin.

09h00 Rendez-vous avec votre guide à l'hôtel.

09h30 Embarquement à **Boyardville** pour **une croisière commentée autour du célèbre Fort Boyard,** situé dans le pertuis entre les îles d'Oléron et d'Aix. La construction de **Fort Boyard fut ordonnée par Napoléon 1[er]**. Cette véritable forteresse de 120 m sur 48 m, est un véritable défi lancé à la nature, le fort étant assis sur un enrochement artificiel créé sur un banc de sable.

11h00 **Visite guidée d'un site ostréicole** où les paysans de la mer vous expliqueront l'histoire de leur métier, leur savoir-faire, leur passion. **Dégustation d'huîtres** en fin de visite.

13h00 **Déjeuner au restaurant**.

Après-midi libre et fin des prestations.

À noter !
Hébergement en hôtel **. Tarif valable en avril et 2[ème] quinzaine de septembre. Autres périodes, nous consulter.

Saintes et la Saintonge

À partir de
46 €/personne
Base de 40/49 personnes – 30 km

1 jour

Saintes, capitale romaine

09h30 **Visite guidée de Saintes,** fondée par les romains sur les berges de la Charente et importante étape sur le pèlerinage vers St-Jacques de Compostelle. Découvrez le plus grand amphithéâtre antique de la côte atlantique, l'église St-Eutrope et ses deux chœurs superposés, l'Abbaye aux Dames joyau de l'art roman.

12h00 **Déjeuner au restaurant** à Saintes.

14h15 **Visite guidée du Haras National.**

Hier producteur de chevaux de guerre, aujourd'hui conservatoire des races locales, le Haras s'est adapté à son époque tout en préservant des savoir-faire traditionnels tels que la maréchalerie ou les techniques d'attelage.

16h00 **Croisière fluviale sur la Charente** sur un confortable bateau mouche avec salon couvert et pont solarium. A son bord, vous aurez le meilleur point de vue sur les châteaux, manoirs et demeures cossues qui bordent la Charente entre Saintes et le village gabarier de Port-d'Envaux.

17h30 Fin des prestations.

Journée réalisable d'auril à fin septembre sous réserve de navigabilité de la Charente. Supplément dimanche, jour férié ou croisière aller-retour : nous consulter.

À noter !

OFFICE DE TOURISME DE SAINTES ET DE LA SAINTONGE
Tél. 05 46 74 23 82 / 05 46 74 76 84
reservations@saintes-tourisme.fr
Conditions de vente consultables sur www.saintes-tourisme.fr

© S. MORAND

© J. VILLEGIER

© OT SAINTES

© OT SAINTES

À partir de
155 €/personne
Base de 40/49 personnes – 60 km + 100 km

2 jours/1 nuit

Saintes et Cognac, une histoire à goûter

Jour 1 : Saintes

10h30 **Visite guidée du château de la Roche Courbon :** plusieurs fois remanié, puis sauvé de la ruine par Pierre Loti, son intérieur meublé et ses jardins à la française sur pilotis en font l'un des sites incontournables de la Saintonge.

12h00 **Déjeuner au restaurant** à Saintes.

14h30 **Visite guidée de Saintes :** l'arc de Germanicus et l'amphithéâtre antique (1er siècle), l'église St-Eutrope (XIème), l'Abbaye aux Dames (XIème et XVIIème). Promenade pédestre dans le centre historique et ses charmantes ruelles et placettes.

18h00 Installation à l'hôtel.

Dîner et nuit en hôtel 2 ou 3 étoiles à Saintes.

Jour 2 : Cognac

10h30 Accueil à l'**Espace découverte en pays du cognac**, centre d'Interprétation sur l'histoire et le patrimoine régional.

10h15 **Balade en gabare à bord de la "Dame Jeanne" :** renouez avec la tradition gabarière de la ville qui permettait d'acheminer les futs d'eau-de-vie, les canons, le papier, le sel…

Croisière à travers les plus beaux paysages de Charente et passage d'une écluse.

12h00 **Déjeuner au restaurant** à Cognac.

14h30 **Visite d'une grande Maison de Négoce :** installées sur les quais, les maisons des grands noms du Cognac (Hennessy, Otard, Martell…) vous font découvrir leur spécificité et goûter à leur production.

16h30 **Visite de l'abbaye de Fontdouce**, couvent cistercien fondé en 1111 au cœur d'un vallon verdoyant, remarquable par sa salle capitulaire gothique traversée d'un ruisseau.

17h30 Fin des visites.

La gabare " Dame Jeanne" fonctionne de mi-auril à mi-octobre, du mardi au dimanche.

À noter !

À partir de
37,60 €/personne
Base de 40/49 personnes – 7 km

1 jour

La Belle Epoque aux Jardins

10h00 **Visite guidée pédestre** de Saint-Palais-sur-Mer **"Petites histoires d'estivants et leurs villas"**

Découverte du centre-ville et du quartier de Nauzan : un retour au 19ème siècle à l'époque des bains de mer, du balbutiement du tourisme balnéaire, des villas Belle Epoque et leurs styles fantaisistes, du tramway à vapeur…

Notre guide évoquera, en tenue d'époque, l'histoire de cette station si charmante.

12h30 **Déjeuner au restaurant** à Saint-Palais-sur-Mer.

15h00 **Découverte des Jardins du Monde** à Royan

Jardin japonais ou anglais ? Bonsaïs ou orchidées ? Bambous ou roses ?

En un seul jardin, laissez-vous guider et… contemplez, au cœur d'une multitude de couleurs et de senteurs, les jardins du monde…

Visite guidée puis visite libre.

17h00 Fin des prestations.

À noter ! Accompagnement journée, prestation dimanches et jours fériés, nous consulter.

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE SAINT-PALAIS-SUR-MER
Tél. 05 46 23 22 58
info@saint-palais-sur-mer.com
Conditions de vente : nous consulter.

© OMT SAINT-PALAIS

© S. MORAND

© OMT SAINT-PALAIS

© LA FEE NOUGATINE

À partir de
159 €/personne
Base de 40/49 personnes – 14 km + 23 km

2 jours/1 nuit

Terroir et Histoire entre deux rives

Jour 1

10h00 **Visite guidée pédestre** de Saint-Palais-sur-Mer **"Petites histoires d'estivants et leurs villas"**.

Un retour au 19ème siècle à l'époque des bains de mer, des villas Belle Epoque, du tramway à vapeur… Notre guide évoquera, en tenue d'époque, l'histoire de cette station attachante.

12h30 **Déjeuner au restaurant** à Royan.

15h00 **Découverte des Jardins du Monde** à Royan

Jardin japonais ou anglais ? Bonsaïs ou orchidées ? Bambous ou roses ? En un seul jardin, laissez-vous guider et… contemplez ! (Visite guidée puis libre)

17h30 Retour à Saint-Palais-sur-Mer. Installation à l'hôtel.

Dîner et nuit.

Jour 2

10h00 **Visite guidée pédestre de Mornac-sur-Seudre,** village labellisé Plus beaux villages de France :

son église romane saintongeaise, ses venelles, ses halles, son port ostréicole, ses marais salants…

11h00 **Visite d'une confiserie artisanale** "La Fée Nougatine".

Explication et démonstration de la fabrication du bois cassé par les fées puis **dégustation**.

12h30 **Déjeuner au restaurant** à Mornac sur Seudre

15h00 **Visite guidée du Domaine des Claires**

Découvrez les saveurs de nos vins de Pays Charentais, de notre Pineau des Charentes et du célébrissime Cognac.

Dégustation des produits de cette propriété viticole familiale.

17h00 Fin des prestations.

À noter ! Accompagnement journée, prestation dimanches et jours fériés, nous consulter.

Haute-Saintonge

Que du bonheur !

Journée bien-être aux Antilles de Jonzac

39 €/personne
Base de 40/49 personnes

1 jour

10h00 Journée au **centre aqualudique des Antilles de Jonzac** et ses deux espaces de baignade. Vous accèderez au **Lagon** avec une eau à 29° : vagues, toboggan de 60 m, cascades et geysers… et à **l'Espace Forme** avec une eau à 32°, rivière à courants, jets massants, hammam, bain romain…

12h30 **Déjeuner au restaurant** des Antilles.

Vous pourrez encore profiter tout l'après-midi du **Lagon et de l'Espace Forme.**

17h00 Fin des prestations.

Saveurs entre Bordeaux et Cognac

Maison de la Vigne et des Saveurs à Archiac

42 €/personne
Base de 40/49 personnes - 12 km

1 jour

10h00 Accueil à la **Maison de la Vigne et des Saveurs** à Archiac.

Atelier-dégustation animé par un sommelier (1h par groupe de 20 personnes maximum), puis visite de la scénographie autour du vignoble et ses métiers.

12h30 **Déjeuner à la Maison de la Vigne.**

15h00 **Visite guidée de la ferme d'élevage d'oies Manicot suivie d'une dégustation des spécialités** de la maison à base d'oies : foie gras, rillettes, grillons, pâtés et terrines…

17h00 Fin des prestations.

A la découverte de l'Estuaire

Pôle Nature de Vitrezay

À partir de
46 €/personne
Base de 40/49 personnes

1 jour

10h00 Au **Pôle Nature de Vitrezay**, embarquement pour **une croisière commentée** sans escale (1h15) sur la Gironde sur le thème "L'estuaire nature".

Profitez des paysages exceptionnels de l'estuaire le plus sauvage d'Europe…

En option :

Possibilté de Croisière commentée sans escale (3h) sur la Gironde sur le thème "L'estuaire et ses paysages". Panorama sur le vignoble du Médoc, les îles, la Citadelle de Blaye. Nous consulter.

A l'issue de la croisière, présentation par un producteur local du métier de viticulteur et **dégustation de Pineau des Charentes.**

Retour à quai pour le **déjeuner au restaurant.**

14h30 **Balade de moins d'1 km commentée par un guide** pour découvrir les particularités du **Pôle Nature de Vitrezay** : l'estuaire, la faune et la flore du marais et les activités traditionnelles.

Démonstration de pêche traditionnelle : à la vermée, au tramail, au carrelet à main…

Possibilité de visionnage d'un film sur l'estuaire.

16h30 Fin des prestations.

À noter !

La journée peut-être modifiée en fonction de la programmation des croisières et des horaires de marées. Nous consulter.

CHARENTE MARITIME TOURISME
Tél. 05 46 31 76 62
contact@charente-maritime-groupe.com
Conditions de vente page 15

Aunis Marais Poitevin

À partir de
38,50 €/personne
Base de 40/49 personnes – 52 km

1 jour

Marais poitevin, charmant et secret

10h00 Vous serez accueillis autour d'un **"café & galette"** par votre accompagnatrice aux portes du Marais poitevin.

10h30 Vous partirez ensuite en **compagnie d'un animateur nature** pour un parcours à pied dans le Marais Poitevin.

Au détour du parcours, vous connaîtrez les **histoires**, les **secrets** et les **métamorphoses** successives du **marais mouillé et desséché** ainsi que les aménagements récents assurant la sauvegarde du lieu.

12h30 **Déjeuner au restaurant.**

15h00 **Promenade en plates**, barques traditionnelles du marais : balade d'une heure et demie à travers la **Venise Verte**, véritable dédale de petits canaux, bordés d'une végétation luxuriante.

17h30 Retour à Courçon pour déposer votre accompagnatrice et fin des prestations.

À noter !
Supplément dimanches et jours fériés.

CHARENTE MARITIME TOURISME
Tél. 05 46 31 76 62
contact@charente-maritime-groupe.com
Conditions de vente page 15

© D. MAR

© D. MAR

© J. POMMIER

Vals de Saintonge

À partir de
40,50 €/personne
Base de 40/49 personnes – 53 km

1 jour

Arômes et saveurs au Pays du Cognac

10h00 **Visite guidée de Saint-Jean-d'Angély** sur le thème du **commerce des eaux-de-vie** : découverte de l'ancien quartier du port, ses anciens chais, ses maisons de négociants et la rivière Boutonne d'où partaient les gabares chargées en eaux-de-vie.

12h30 **Déjeuner au restaurant.**

Rendez-vous avec votre guide en fin de déjeuner et départ pour une **découverte de la route des vignobles.**

14h30 L'exposition universelle de 1900 présentait la moutarde comme première spécialité de notre département ! C'est une des choses étonnantes que l'on apprend à la **Moutarderie.**

Vous partagerez un moment convivial avec de vrais **passionnés et conteurs** qui vous présenteront les spécialités de la maison, la moutarde bien sûr, mais aussi les caramels et autres douceurs.

Promenade à travers le jardin aromatique.

16h00 **Visite d'une ferme viticole** charentaise du XVIII[e] siècle. Arrêt sur les vignes, les chais et enfin la distillerie. **Dégustation des produits de la maison.**

Vers 17h00 Retour à Saint Jean d'Angély pour déposer votre guide et fin des prestations.

À noter !
Autres thèmes de visites de St-Jean d'Angély : nous consulter.

CHARENTE MARITIME TOURISME
Tél. 05 46 31 76 62
contact@charente-maritime-groupe.com
Conditions de vente page 15

© C. TRIBALLIER

© OT SAINT-JEAN-D'ANGELY

© J. VILLEGIER

La Charente-Maritime

À partir de
471 €/personne*
Base de 40/49 personnes

5 jours / 4 nuits

La Charente-Maritime de A à Z

Jour 1

Arrivée en milieu de matinée pour une **visite guidée de La Rochelle :** découverte de la vieille ville avec ses principaux monuments et son histoire.

12h00 **Déjeuner au restaurant.**

14h30 **Visite libre de l'Aquarium**, au cœur de la ville, à la découverte de 12 000 animaux marins de l'Atlantique, de la Méditerranée et des Tropiques.

Installation sur votre lieu de séjour. Dîner et nuit.

Jour 2

09h00 Par la côte nord de **l'île de Ré**, arrivée à **Saint-Martin-de-Ré**. **Visite guidée** de la capitale fortifiée de l'île, **classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO**. Arrêt dans une **cabane ostréicole** dont le maître des lieux vous fera découvrir son métier avec passion, suivi d'une **dégustation d'huîtres** accompagnées d'un verre de vin blanc.

12h30 **Déjeuner au restaurant.**

14h30 Poursuite vers la partie nord de l'Ile de Ré : **la presqu'île de Loix** et ses paysages de marais salants, **Ars en Ré** et son célèbre clocher typique noir et blanc.

Puis, arrêt au **Phare des Baleines** à l'extrémité de l'île.

18h00 Retour sur le continent en passant par la côte sud de l'Ile de Ré réputée pour ses grandes plages de sable fin.

Dîner et nuit.

Jour 3

09h00 Départ pour **Saintes**.

Visite guidée de Saintes "ville d'Art et d'Histoire" : découverte des principaux monuments avec l'Arc de Germanicus, l'Amphithéâtre gallo-romain, le Prieuré Saint-Eutrope, l'Abbaye aux Dames.

12h30 **Déjeuner au restaurant.**

15h00 Départ pour **l'Ecomusée du cognac** où vous serez accueillis par le vigneron qui vous fera découvrir sa passion grâce à un spectacle audiovisuel puis à la visite du musée du vigneron, de la distillerie et des chais de son domaine. **Dégustation de pineau des Charentes et de cognac.**

Retour sur votre lieu de séjour.

Dîner et nuit.

Jour 4

Départ pour **Rochefort.**

10h00 **Visite guidée de Rochefort :** découverte du centre et des faubourgs puis, découverte de l'Arsenal Maritime, site créé par Colbert sous le règne de Louis XIV.

12h00 **Déjeuner au restaurant.**

14h30 Sur le site de l'arsenal, **visite guidée du Chantier de reconstruction de l'Hermione**, célèbre frégate du Marquis de La Fayette.

16h00 A quelques kilomètres de Rochefort, **découverte de la place forte de Brouage**, classée Grand Site National, ancien grand port du sel de la côte atlantique.

18h00 Retour sur votre lieu de séjour.

Dîner et nuit.

Jour 5

Départ pour la **côte royannaise**.

10h00 **Découverte guidée de la Côte de Beauté** en passant par les stations balnéaires de Royan, Saint-Georges-de-Didonne et Meschers jusqu'au village pittoresque de **Talmont-sur-Gironde**.

12h30 **Déjeuner au restaurant**.

15h00 Visite libre du **Zoo de la Palmyre**, premier parc zoologique de France qui accueille plus de 1600 animaux.

18h00 Fin des prestations à Royan.

CHARENTE MARITIME TOURISME
Tél. 05 46 31 76 62
contact@charente-maritime-groupe.com
Conditions de vente page 15

© X. LEOTY

© S. MORAND

© B. DESMIER

© J.P. BOULESTEIX

*TARIF À CONFIRMER SELON LA PÉRIODE, LE TYPE ET LE LIEU D'HÉBERGEMENT CHOISIS. NOUS CONSULTER.

À noter !

CONDITIONS PARTICULIERES DE RESERVATION "GROUPES" DU RESEAU NATIONAL DES DESTINATIONS DEPARTEMENTALES CHARENTE MARITIME TOURISME

Article 1 – Les Agences de Réservation Touristique
Les Agences de Réservation Touristique, membres du Réseau National des Destinations Départementales (Rn2D), sont conçues pour assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations de loisirs et d'accueil, principalement en espace rural. Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de nombreuses prestations et en assurant une réservation rapide et sûre. Les Agences de Réservation Touristique sont des instruments d'intérêt général mis à la disposition de tous les types de prestataires qui en sont membres et qui ont passé avec eux une convention de mandat.

Article 1 bis - Information
La présente brochure constitue l'offre préalable visée par les conditions générales ci-contre et elle engage l'Agence de Réservation Touristique de la Charente-Maritime, également dénommée Charente-Maritime Résa.
Toutefois des modifications peuvent naturellement intervenir dans la nature des prestations. Conformément à l'article R211-5 du Code du Tourisme, si des modifications intervenaient, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client, par l'Agence de Réservation Touristique avant la conclusion du contrat.

Article 2 - Responsabilité
L'Agence de Réservation Touristique est responsable dans les termes de l'article L211-16 du Code du Tourisme, qui stipule :
« Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L. 211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conclu à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat,
soit à un cas de force majeure. »

Article 3 - Réservation
La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 25% du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé par le client, ont été retournés à l'Agence de Réservation Touristique avant la date limite figurant sur le contrat.
Cependant toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par l'Agence de Réservation Touristique que comme une prise d'intérêt à l'une de ses réalisations. Elle ne peut occasionner aucune réservation de sa part.

Article 4 - Inscriptions tardives
En cas d'inscriptions tardives moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Article 5 - Règlement du solde
Le client devra verser au service de réservation, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début des prestations (excursion, séjour,...), sous réserve du respect de l'article R.211-6,10 du Code du Tourisme, ainsi que la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres.
Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 - Bons d'échange
Dès réception du solde, le service de réservation adresse au client un bon d'échange que celui-ci doit remettre au(x) prestataire(s) lors de son arrivée, et éventuellement pendant le séjour.

Article 7 - Arrivée
Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le (ou les) bon(s) d'échange.
En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange.
Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 8 - Annulation
Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou par télégramme à l'Agence de Réservation Touristique. L'annulation émanant du client entraîne, outre les frais de dossier, les retenues suivantes :
a) D'individuels dans un groupe :
- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : 10 % du prix du séjour,
- annulation entre le 30ème et le 21ème jour inclus : 25 % du prix du séjour,
- annulation entre le 20ème et le 8ème jour inclus : 50 % du prix du séjour,
- annulation entre le 7ème et le 2ème jour inclus : 75 % du prix du séjour,
- annulation à moins de 2 jours : 90 % du prix du séjour.
En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.
b) D'un groupe :
- jusqu'à 60 jours avant le départ : 23€ / personne,
- entre 30 et 21 jours : 25 % du forfait / personne,
- entre 20 et 8 jours : 50 % du forfait / personne,
- entre 7 et 2 jours : 75 % du forfait / personne,
- moins de 2 jours du départ ou non présentation du groupe : 100 % du forfait / personne.

Article 9 - Interruption de séjour
En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 10 - Assurances
L'Agence de Réservation Touristique attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes.

Article 11 - Modification par le service de réservation d'un élément substantiel du contrat
Se reporter à l'article R211-9 du Code du Tourisme.

Article 12 - Annulation du fait du vendeur
Se reporter à l'article R211-10 du Code du Tourisme.

Article 13 - Empêchement pour le vendeur de fournir en cours de séjour les prestations prévues dans le contrat
Se reporter à l'article R211-11 du Code du Tourisme.

Article 14 - Réclamation
Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'Agence de Réservation Touristique dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception, et peut être signalée par écrit, éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire de service concerné.

Article 15 - Hôtels
Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, la demi-pension ou la pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle". Le jour du départ, la chambre doit être libérée avant midi.

Article 16 - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle
L'Agence de Réservation Touristique a souscrit une assurance auprès de Groupama Centre Atlantique, 2 Avenue de Limoges – BP 8527- 79044 Niort Cedex 9 – tel : 0810 46 46 46, à hauteur de 5 000 000 d'euros (limite contractuelle d'indemnité) par année d'assurance et par sinistre, dommages corporels, matériels et immatériels confondus, contrat n° 04159593N afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que l'Agence de Réservation Touristique peut encourir.

Libellé complet de l'Agence de Réservation Touristique :
Comité Départemental du Tourisme de la Charente-Maritime
Marque : Charente-Maritime Résa
Forme juridique : Association Loi 1901
N° SIRET : 781 333 448 000 20
Code APE : 7911Z
N° d'immatriculation : IM017100003
Garantie financière : APS, 15 Avenue Carnot 75017 Paris
Siège social : 85 Boulevard de la République, 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Téléphone : 05 46 31 71 71 – Fax : 05 46 31 72 01
Conformément à la loi "Informatique et libertés" les informations nominatives du dossier de réservation sont obligatoires. Un droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de l'Agence de Réservation Touristique et sauf opposition expresse, ces informations pourront faire l'objet d'une cession commerciale.

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION
Articles R-211-3 à R-211-11 du Code du Tourisme (Loi n°2009-888 du 22/07/2009)

Article R211-3
Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.
En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.
La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1
L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4
Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :
1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3° Les prestations de restauration proposées ;
4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5
L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.
En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6
Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :
1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5° Les prestations de restauration proposées ;
6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;
21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7
L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.
Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8
Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9
Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :
-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10
Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11
Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :
-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

CHARENTE MARITIME TOURISME
85 Boulevard de la République
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél : 05 46 31 76 62
Fax : 05 46 31 72 01
contact@charente-maritime-groupe.com
N° d'immatriculation : IM 017 1000 03
Garantie financière : APS, 15 Avenue Carnot 75017 Paris
Assurance : Groupama Centre Atlantique,
2 Avenue de Limoges – BP 8527- 79044 Niort Cedex 9

OFFICE DE TOURISME DE LA ROCHELLE
2 quai Georges Simenon
Le Gabut
17025 LA ROCHELLE CEDEX 01
Tél : 05 46 41 38 38
Fax : 05 46 41 61 80
groupes@larochelle-tourisme.com
N° Immatriculation : IM 017 1000 18
Garantie financière : Banque Tarneaud,
2/6 rue de Turgot, 87000 Limoges
Assurance : Allianz Iard – Paris

ILE DE RE TOURISME
ZAC les Mirambelles
Bâtiment Les Mirambelles II
Rue des Embruns
17580 Le Bois Plage en Ré
Tél : 05 46 09 91 37 / 05 46 09 00 55
Fax : 05 46 09 00 54
aude.guillemine@iledere.com
N° Immatriculation : IM 017 1000 22
Garantie financière : Crédit Mutuel Océan,
34 rue Léandre Merlet, 85000 La Roche sur Yon
Assurance : Groupama Centre Atlantique,
2 avenue de Limoges, 79000 Niort

OFFICE DE TOURISME ROCHEFORT OCEAN
10 rue du Docteur Peltier
17300 ROCHEFORT
Tél : 05 46 99 86 97 / 05 46 99 86 98
Fax : 05 46 28 91 21
sejour@rochefort-ocean.com
N° Immatriculation : IM 017 1000 08
Garantie financière : Le Mans Caution SA,
34 place de la République, 72013 Le Mans
Assurance : SMACL, 141 avenue Salvador Allende,
79031 Niort cedex 9

OFFICE DE TOURISME DE SAINTES ET DE LA SAINTONGE
11 Place de l'Abbaye
17100 SAINTES
Tél : 05 46 74 23 82 / 05 46 74 76 84
Fax : 05 46 92 17 01
reservations@saintes-tourisme.fr
N° Immatriculation : IM 017 1000 21
Garantie financière : Crédit Agricole,
46 bis cours Reverseaux, 17100 Saintes
Assurance : AGF, 81 cours National, 17100 Saintes

MAISON DU TOURISME ILE D'OLERON MARENNES
Route du Viaduc
17560 BOURCEFRANC
Tél : 05 46 85 65 23
Fax : 05 46 85 68 96
groupes@marennes-oleron.com
N° Immatriculation : IM 017 1200 05
Garantie financière : APS, 15 avenue Carnot, 75017 Paris
Assurance : HISCOX, 19 rue Louis Le Grand, 75002 Paris

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE SAINT-PALAIS-SUR-MER
1 avenue de la République
17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
Tél : 05 46 23 22 58
Fax : 05 46 23 36 73
info@saint-palais-sur-mer.com
N° Immatriculation : IM 017 1000 17
Garantie financière : APS, 15 avenue Carnot, 75017 Paris
Assurance : MMA Entreprises - Sarl Assurance Mader,
bd de la République, Les Minimes, BP 3004, 17000 La Rochelle Cedex

la Charente Maritime

Charente-Maritime Resa
Service Groupes
85 boulevard de la république
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tel : 05 46 31 76 62 • Fax : 05 46 31 72 01
contact@charente-maritime-groupe.com • www.charente-maritime-groupe.com